Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BTS MÉTIERS DE L • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Culture générale et expression

Session 2019 • Code sujet : **CULTGEN** • Durée : **4 heures**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Synthèse du corpus « Seuls avec tous » (1 question) **Page 3**

2. Écriture personnelle sur la solidarité dans la société (1 question) **Page 5**

3. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 6**

Sujet officiel (PDF) : https://btsme.fr/assets/annales/bts-me/E1 - Culture Générale et Expression (CGE)/2019/BTS ME - E1 - Culture Générale et Expression (CGE) - Session 2019 - 1-Sujet.pdf

1. Synthèse du corpus « Seuls avec tous »

Le corpus rassemble quatre documents sur les pratiques collaboratives, les liens sociaux et l'autonomie au travail. Il comprend une étude du CREDOC, un article sur le coworking, un extrait de Jean Giono et un dessin de presse consacré au covoiturage.

Question Synthèse. Rédigez une synthèse objective, concise et ordonnée des quatre documents du corpus : « La société collaborative, mythe et réalité » d'Émilie Daudey et Sandra Hoibian, « Coworking mode d'emploi » d'Emmanuelle Andreani-Facchin et Antoine Mestres, un extrait de Lettre aux paysans sur la pauvreté et la paix de Jean Giono, et le dessin de Rémi Malingrey consacré au covoiturage.

Axes	Document 1	Document 2	Document 3	Document 4
Nature, idée directrice et procédés	Étude sociologique d'Émilie Daudey et Sandra Hoibian, publiée par le CREDOC en 2014. Elle confronte les promesses de l'économie collaborative à ses usages réels, en s'appuyant notamment sur une enquête chiffrée et des opinions d'experts.	Reportage d'Emmanuelle Andreani-Facchin et Antoine Mestres, paru dans Society en 2018. Des témoignages contrastés et des citations opposent le discours de la communauté aux expériences concrètes du coworking.	Extrait de l'essai de Jean Giono, publié en 1938. Le récit du père cordonnier oppose, par antithèses et répétitions, la maîtrise artisanale du métier à la dépendance de l'ouvrier spécialisé.	Dessin de presse de Rémi Malingrey, publié dans Libération en décembre 2014. L'accumulation de passagers dans une voiture et la caricature donnent une représentation humoristique et exagérée du covoiturage.
Le collectif rapproche	Les échanges peuvent susciter dons, entraide et projets communs. 47 % des personnes interrogées citent les rencontres et les liens comme avantage; les associations et l'habitat participatif peuvent créer des liens étroits.	Le coworking peut rompre l'isolement et permettre des rencontres ou des échanges de compétences. Le développement des bureaux partagés traduit l'attrait pour le travail en présence d'autres personnes.	Le savoir-faire complet du père lui permet de vivre et de se déplacer librement; son métier fonde son indépendance.	Le covoiturage met en scène le partage d'un même véhicule par de nombreux passagers.
Le collectif a ses limites	La motivation financière domine : 67 % citent les économies ou le gain d'argent. Les plateformes produisent souvent des liens faibles et laissent peu de pouvoir aux usagers.	La cohabitation ne garantit pas les échanges : Mélissa ne parvient pas à se concentrer et Pierre décrit des relations limitées par les impératifs de travail.	La division industrielle du travail réduit l'ouvrier à une tâche, le rend dépendant de l'entreprise et limite sa liberté, contrairement à l'artisan autonome.	La foule entassée dans la voiture transforme le partage en scène de promiscuité comique.
Problématique et plan détaillé	Problématique : les pratiques collectives créent-elles nécessairement des liens solidaires et préservent-elles l'autonomie ? I. Elles multiplient les occasions de partage, de rencontre et d'entraide. II. Leur portée demeure limitée par les intérêts individuels, la cohabitation sans échanges et les formes d'organisation qui restreignent la liberté.			

Les pratiques collectives favorisent le partage et peuvent rapprocher les individus. Les échanges collaboratifs répondent souvent à des intérêts matériels, mais ils suscitent aussi des rencontres et parfois une entraide durable. Le coworking peut rompre l'isolement; le dessin de Malingrey représente, avec humour, le covoiturage comme une expérience collective poussée à l'extrême. Pourtant, ces rapprochements ne suffisent pas à créer une

communauté : les plateformes génèrent souvent des relations utilitaires et les espaces de travail partagé n’abolissent ni la solitude ni les tensions. Giono souligne une autre limite : l’organisation industrielle enferme l’ouvrier dans une tâche et le prive de l’autonomie que procure la maîtrise d’un métier. Le collectif ne garantit donc pas, à lui seul, la solidarité ni la liberté.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Les pratiques collectives rapprochent les individus, sans garantir une solidarité durable ni préserver toujours leur autonomie.

2. Écriture personnelle sur la solidarité dans la société

La question invite à examiner si la société contemporaine favorise ou limite la solidarité entre les individus. La réponse doit s'appuyer sur le corpus, les lectures du candidat et ses connaissances personnelles.

Question Écriture personnelle. Répondez de façon argumentée à la question : « Selon vous, notre société nous rend-elle solidaires ? » Appuyez votre réponse sur les documents du corpus, vos lectures et vos connaissances personnelles.

Introduction. Selon moi, notre société crée des occasions de solidarité, mais ne la garantit pas : les échanges peuvent rapprocher comme rester intéressés.

Des rapprochements possibles. Le document 1 relève que 47 % des Français associent les pratiques collaboratives aux rencontres et aux liens. Dons, projets communs et covoiturage peuvent ainsi favoriser l'entraide. Le dessin de Malingrey montre une voiture remplie de passagers : partager un trajet met des personnes en relation, sans prouver pour autant qu'elles tissent des liens durables. Le coworking peut aussi rompre l'isolement, mais le témoignage de Mélissa révèle que la cohabitation ne devient pas toujours coopération (document 2).

Des limites à dépasser. Dans le document 1, 67 % citent d'abord les économies : l'intérêt personnel domine souvent. Giono montre aussi qu'un travail réduit à une tâche enferme l'ouvrier et sa famille, au lieu de construire une communauté solidaire (document 3). Pourtant, dans *Les Misérables*, l'évêque Myriel aide Jean Valjean sans intérêt personnel et lui ouvre la voie d'une transformation morale.

Conclusion. La solidarité se développe lorsque la rencontre devient un engagement concret, durable et attentif à la dignité de chacun.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Notre société favorise les occasions de solidarité, mais seule l'entraide volontaire et durable transforme ces occasions en liens solidaires.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2019)

Bilan de l'épreuve : Épreuve de BTS Culture générale et expression, session 2019, code CULTGEN, d'une durée de quatre heures, sans coefficient indiqué. Sur le thème « Seuls avec tous », elle propose une synthèse de quatre documents sur les pratiques collaboratives, les liens sociaux et le travail, puis une écriture personnelle argumentée sur la solidarité. Elle évalue la compréhension, la confrontation des documents et la qualité de l'argumentation.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Les pratiques collaboratives peuvent répondre à des intérêts économiques individuels autant qu'à des motivations altruistes ou solidaires.
- Les échanges collaboratifs créent parfois des liens sociaux, mais ceux-ci peuvent rester faibles et ponctuels.
- Le coworking rapproche des travailleurs indépendants sans garantir la concentration, l'entraide ni un sentiment durable de communauté.
- Chez Giono, la maîtrise d'un métier complet s'oppose à la division du travail, qui peut réduire l'autonomie du travailleur.

Points de vigilance & attentes du jury

- Dans la synthèse, confrontez les documents et organisez les idées sans donner votre opinion personnelle.
- Tenez compte de la nature des supports : étude, article, extrait littéraire et dessin de presse.
- Pour l'écriture personnelle, formulez une réponse claire et argumentée, appuyée sur le corpus et des exemples pertinents.
- Le sujet ne répartit pas les quatre heures entre les parties : prévoyez du temps pour rédiger et relire chacune d'elles.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment organiser la synthèse des quatre documents ?

Repérez les idées principales, leurs convergences et leurs oppositions, puis regroupez-les dans un plan cohérent. La synthèse doit être objective, concise et ordonnée : évitez le résumé successif des documents et n'ajoutez pas votre opinion.

Q : Puis-je donner mon opinion dans la première partie ?

Non. La synthèse demande une restitution objective des idées du corpus. Gardez votre point de vue pour l'écriture personnelle, où vous devez répondre à la question et développer une argumentation fondée sur le corpus, vos lectures et vos connaissances.

Q : Combien de temps consacrer à chaque partie et quel est le barème ?

Le sujet prévoit quatre heures au total, avec 40 points pour la synthèse et 20 points pour l'écriture personnelle. Il ne fixe pas de durée par partie : répartissez votre temps pour pouvoir rédiger et relire les deux productions.

Q : Quels critères précis le jury applique-t-il ?

Le sujet ne présente pas de grille détaillée. Il précise que la synthèse doit être objective, concise et ordonnée, et que l'écriture personnelle doit être argumentée en s'appuyant sur le corpus, les lectures et les connaissances personnelles.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btsme.fr/assets/annales/bts-me/E1 - Culture Générale et Expression (CGE)/2019/BTS ME - E1 - Culture Générale et Expression (CGE) - Session 2019 - 1-Sujet.pdf
Ressources BTS Métiers de l : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.